

coloniale, en raison de l'irrégularité des volumes exportables et surtout de la dépendance étroite à l'égard de la France pour les débouchés. Le marché français ne peut plus absorber les exportations maghrébines de l'ampleur de celles de l'époque coloniale. L'auteur ébauche alors les traits d'une nouvelle politique viticole. La diminution de la production est un impératif mais elle doit résulter d'une politique de reconversion cohérente. Il importe de définir la place et le rôle de l'agriculture dans le développement économique du Maghreb. Deux types de mesures sont à envisager ; les unes, du ressort de la politique agricole des gouvernements, doivent déterminer un objectif de production correspondant à l'importance des débouchés, les autres concernent les exploitations viticoles qui doivent être reconverties ou dont les rendements doivent être relevés. Le succès sera fonction du maintien du niveau de l'emploi et du choix des cultures de remplacement. Dans cet effort, l'aide d'organismes internationaux et l'aide bilatérale, essentiellement celle de la France, seront déterminantes.

On relèvera ensuite des analyses comparées des régimes de l'assurance (n° 19, pp. 33 39) au Maghreb, ou bien des régimes de la nationalité dans ces trois pays (n° 21, pp. 31 46). En ce qui concerne les sujets spécifiques, ils vont de l'étude des « projets et problèmes de l'agriculture marocaine » (n° 24, p. 27), au « projet de réforme de l'enseignement en Tunisie » (n° 23, p. 10) on retrouvera encore l'analyse des budgets des trois pays (n° 21, pp. 7 12) et (n° 24, p. 7), la Charte d'Alger (n° 24, p. 40). Il faut signaler enfin une très intéressante étude du Professeur Le Tourneau sur « les Recherches et publications actuelles sur l'Afrique du Nord » (n° 22 pp. 42 54) d'où il ressort que l'Afrique du Nord n'a cessé d'être un terrain d'études privilégié pour certains organismes universitaires ou scientifiques. La recherche est d'abord le fait des Etats maghrébins eux-mêmes, de la France, des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Les livres et articles sont présentés selon un classement géographique.

Enrichi par cette nouvelle présentation, le bulletin Maghreb continue d'apporter les informations les plus diverses et complètes et constitue un instrument indispensable à tout chercheur s'intéressant aux problèmes maghrébins.

Gabriel LAFERRANDERIE.

ANNUAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD 1965. — Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne d'Aix-en-Provence, CNRS, Paris, 1966, 1067 pages.

Ce n'est pas faire œuvre d'actualité que de donner maintenant un compte rendu de l'Annuaire de l'Afrique du Nord de 1965. Le commentateur est d'autant plus embarrassé que l'annuaire de 1965, à la différence des précédents est paru avec moins de retard sur le millésime. Il doit donc se borner à souligner la richesse du recueil connu des lecteurs attentifs aux problèmes du Maghreb.

La présentation formelle de l'annuaire n'a pas varié. On retrouve d'abord la partie doctrinale (pp. 9 - 162) puis les chroniques habituelles (pp. 165 - 393) distribuées par matière, politique, diplomatique, sociale et culturelle. On retiendra particulièrement la chronique diplomatique de M. Flory, consacrée aux relations intermaghrébines, aux rapports franco-maghrébins, à la situation de l'Afrique du Nord dans la stratégie internationale, son contenu est dominé par l'analyse des conséquences du coup d'Etat Algérien du 19 juin 1965. Après les chroniques, viennent les chronologies extérieures (pp. 397 - 595). Celles-ci sont toujours aussi complètes, peut-être trop complètes, compte tenu des besoins réels de la recherche. On aimerait une sélection plus rigoureuse des faits mentionnés. D'autant plus que les chroniques ont déjà satisfait le lecteur sur les centres d'intérêt essentiels. A moins que celui-ci ait besoin de savoir, qu'à l'aéroport de Tripoli un Nord 262 a été présenté au ministre Libyen des communications, ou que le Président Bourguiba et Madame ont assisté à la représentation des *Femmes savantes* (1).

Ces péchés véniels n'enlèvent rien à la haute tenue de l'ensemble de l'ouvrage, que ne dément pas la partie documentaire. Celle-ci comporte la production des textes importants intéressant d'une part chaque pays, d'autre part l'ensemble des Etats maghrébins. Les documents fournis, outre leur choix judicieux, sont parfois inédits ou d'accès difficile. Citons les conventions signées entre le Maroc et la Tunisie, les statuts de l'U.G.T.A. de mars 1965. L'annuaire comprend enfin des chroniques scientifiques (pp. 743 - 840) et une importante partie bibliographique (pp. 843 - 870) alphabétique et systématique. Signalons une innovation : l'établissement d'une bibliographie de langue arabe, systématique.

Parmi les huit articles, aux sujets variés et de qualité inégale, qui forme la partie doctrinale, certains prennent un relief saisissant pour le lecteur qui dispose en 1968 d'un recul appréciable et qui a vu se réaliser certaines hypothèses ou s'infirmes certaines analyses. L'ouvrage s'ouvre sur une étude de M. Ch. Debbasch sur « le parti unique à l'épreuve du pouvoir », dont les caractères et le rôle sont saisis à travers les expériences maghrébines et africaines. L'auteur montre que si le parti unique est un emprunt à la « technique marxiste » il ne signifie pas le transfert de son « inspiration doctrinale ». Les bases sociologiques du parti dans une situation de sous-développement culturel, social et économique des masses « interdit à celles-ci toute participation réelle à la vie politique ». L'auteur recherche ce qui dans l'apparition des dictatures revient « au César local » et ce qui « doit être attribué au sous développement ». Instrument d'expression de la volonté politique

(1) De même on souhaiterait plus de rigueur lorsque l'information présente un intérêt manifeste. Il est mentionné par exemple, que se sont tenus à Alger du 26 au 30 novembre 1965 des réunions du Conseil de la Révolution, sans précision, de l'objet de ces réunions. On ne révèle pas, plus loin, le contenu des décisions adoptées, pourtant rendues publiques. Heureusement des lacunes de cette sorte, sont très rares.

du pays le parti est omniprésent dans les organes de l'Etat. Il sécrète la concentration des pouvoirs aux mains de « l'organe unique » l'exécutif au détriment de la représentation parlementaire. L'auteur remarque l'antinomie entre l'existence du parti unique et celle de la représentation parlementaire vouée à un rôle inférieur ou à la disparition. Infléchissant fortement les structures constitutionnelles, le parti soumet l'Etat aux crises qui l'affectent. A l' « épreuve du pouvoir » le parti doit d'une part faire effort pour maintenir sa cohésion interne. Il lui faut d'autre part renouveler ses thèmes politiques. L'auteur analyse les différentes forces qui menacent l'éclatement du parti, notamment les forces qu'il nomme « filiales », l'armée, l'organisation syndicale, les associations de jeunesse. Il montre les trois évolutions possible soit le parti soit vainqueur des filiales, soit qu'il passe sous la domination de l'une d'elles, soit enfin qu'une filiale se détache du parti.

Les événements algériens de décembre 1967 illustrent particulièrement certaines conclusions. En fait le parti unique — conclut l'auteur — n'assure à l'Etat la stabilité recherchée que s'il demeure « ouvert », dans son renouvellement en hommes et en idéologies.

On signalera aussi une étude anonyme qui intéresse spécialement l'exploitation des hydrocarbures en Algérie, et qui abonde en renseignements techniques et en statistiques. L'article est bien venu dans une matière où la documentation n'est pas toujours aisée à obtenir et où l'on sent la sûreté d'analyse d'un technicien bien au fait des qualités et des singularités juridiques du régime d'exploitation des ressources algériennes.

C'est à un domaine aussi spécialisé que touche l'article de M. ROUSSET consacré au contentieux administratif au Maroc. Il est intéressant de noter que bien des techniques utilisées au Maroc ont été adoptées en Algérie et que les difficultés rencontrées là, par la juridiction administrative se retrouvent ici. Celle d'abord née du retour à l'unité de juridiction qui conserve la séparation des contentieux administratif et judiciaire, suscitant d'inévitables problèmes de frontière. Celle ensuite découlant des obstacles humains (manque de spécialistes compétents) et institutionnels. Si les instruments juridictionnels à la disposition des administrés sont techniquement adaptés à la protection de leurs droits, la justice reste trop théorique, les recours n'étant accessibles qu'à la fraction la plus évoluée des justiciables. D'autre part on constate un phénomène fréquent dans les Etats dont l'indépendance est récente, celui de l'extension de droit ou de fait de l'acte de gouvernement, du champ d'activité administrative exclu de tout contrôle juridictionnel. Sans doute en matière contentieux, comme en d'autres domaines, l'adoption des techniques des pays avancés aurait dû davantage tenir compte des réalités du pays.

On citera, également dans la partie doctrinale, les études intéressant la viticulture nord-africaine (pp. 37 48) ; l'échec en novembre 1965 du projet de conférence des pays du Tiers-Monde à Alger, étudié sous le titre « Alger, ou la désunion afro-asiatique » ; l'expérience parle-

mentaire marocaine jusqu'au 7 juin 1965 (pp. 101 116) la sidérurgie en Tunisie (pp. 135 150) ; enfin les prises de position du Président Bourguiba sur la question israélienne.

L'article prend, avec le recul, un intérêt tout nouveau, alors que n'a pas été réalisé le souhait final des auteurs « que la guerre de Palestine n'ait pas lieu ».

L'Annuaire de l'Afrique du Nord de 1965 confirme son rôle d'instrument incomparable pour tous ceux qu'intéressent cette région.

Mario AMADIO

ANNUAIRE D'AFRIQUE DU NORD. — Volume V (année 1966)

Editions du CNRS, Paris, 1108 pages.

Les volumes correspondant aux années 1965 et 1966 nous étant parvenus à quelques mois d'intervalle, nous sommes amenés à rendre compte des deux, dans le cadre d'une même chronique bibliographique. Disons, d'abord, fort peu objectivement, que notre plaisir n'en est que plus grand. *L'Annuaire*, ce gros ouvrage aussi dense que lourd, à couverture verte et lettres d'or, nous paraît de plus en plus irremplaçable. Chaque année démontre à quel point d'utile il est devenu nécessaire puis indispensable. La connaissance et la compréhension de l'univers maghrébin passe désormais par lui. Toute livraison amène sa somme d'études, de chroniques, de faits, de documents, de relevés et critiques bibliographiques, rangés par pays et par matières. Douze mois y sont concentrés en plus de mille pages. Le dernier exemplaire vient se placer à la suite de ses prédécesseurs sur les rayons des bibliothèques, privées ou publiques, à portée de main, et, comme eux, sera largement consulté.

La recherche du détail, oublié ou superflu, de l'erreur la plus infime, devient, pour l'analyste, une sorte de jeu auquel il peut se livrer sans retenue, sans que l'admiration ressentie devant cette somme et le travail qui l'anime en soit altérée pour autant.

Rendons grâce au Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne d'Aix-en-Provence, qui en assure la rédaction et au Centre National (français) de la Recherche Scientifique, qui se charge de l'édition. Qu'ils sachent combien leur effort est apprécié dans les pays qu'ils étudient avec tant de soin. Qu'ils sachent aussi combien nous désirons que leur effort se poursuive et le plus longtemps possible. Le bruit ayant couru, il y a peu, qu'une compression des dépenses au CNRS risquait de mettre en péril *L'Annuaire* dans sa forme actuelle, nous espérons qu'il est sans fondement et que les chercheurs pourront continuer à compter sur ce précieux instrument de travail et de référence ; au moment même où, d'une part, le Maghreb dans son ensemble est devenu une zone d'étude de plus en plus exploitée et où, d'autre part, les évolutions différentes des entités qui le composent nécessitent des approches séparées.

Le volume consacré à l'année 1966 se présente à peu près sous la même forme que celui dont il est fait mention ci-dessus. Inutile donc de donner trop d'importance à des différences minimes ou de